

Téléphonie Mobile

Fiche de synthèse d'une modification non substantielle d'un site existant

Informations générales :

Opérateur	SFR	Arrdt	18ème
Nom de site	STADE PORTE CHAPELLE	Numéro	750634
Adresse du site	73, rue de la Chapelle	Hauteur	R+10(33m)
Bailleur de l'immeuble	SOCIAL - I3F	Destination	Habitations
Type d'installation	Ajout 700 MHz (2 antennes) + ajout 2 antennes en réservation antennaire		
Complément d'info			
Dossier soumis à Déclaration Préalable ou Permis de Construire ?			Oui

Calendrier de suivi du dossier

Date de validation de la version précédente du dossier	14/03/2016
Date d'enregistrement à l'Agence d'Écologie Urbaine (J)	17/02/2020
Date limite de réponse de l'Agence d'Écologie Urbaine (J+2 mois)	17/04/2020

Historique et contexte

Objet de la demande

Motivation de l'opérateur	SFR prévoit de faire évoluer ses équipements afin d'apporter de nouveaux services (3G, 4G ou 4G+ par exemple) et permettre d'utiliser dans les meilleures conditions son réseau de téléphonie mobile conformément à ses obligations réglementaires.		
Détail du projet	Ce projet concerne l'ajout de 2 antennes et le remplacement des 2 antennes existantes par 2 nouvelles antennes, avec ajout du 700 MHz, couvrant 2G, 3G et 4G (fréquences 700/800/900/1800/2100/2600 MHz) orientées vers les azimuts 120 et 240°.		
Distance des ouvrants	6.60m en dessous des antennes	Tilts (degrés)	<i>Entre 3 et 9°</i>
Estimation	120° <2V/m - 240° <2V/m	Vis-à-vis (25m)	<i>Néant</i>
Divers			

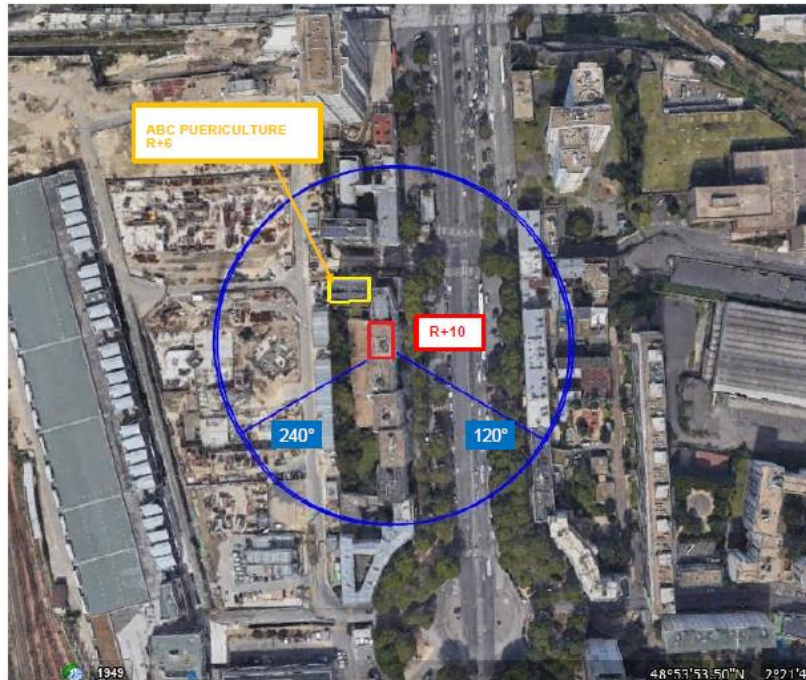
Incidence visuelle

Intégration antennaire	Ce projet consiste à remplacer les 2 antennes existantes par 2 nouvelles antennes de dimensions équivalentes accueillant en plus le 700 MHz. Une antenne inactive par secteur sera ajoutée à la même HHA que les antennes existantes et avec les mêmes azimuts. Les antennes existantes et les nouvelles antennes inactives seront distantes d'environ 50 cm.		
Zone technique	Des modules techniques de taille réduite seront placés sur la terrasse au niveau de la zone technique à proximité des antennes (pas d'impact visuel).		
Hauteur antennes/sol	37.20m		

Date : Conformité du dossier

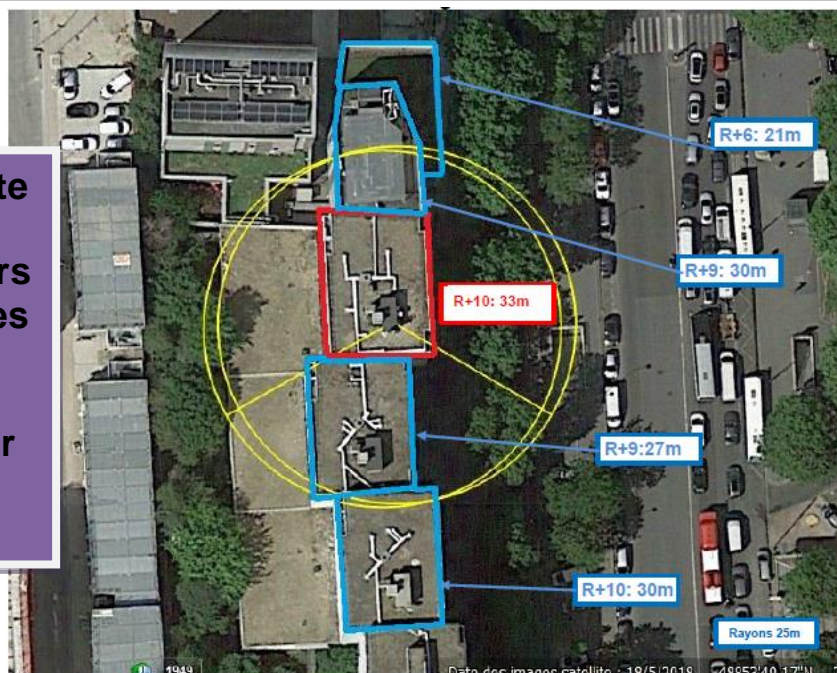
Observations Mairie d'arrondissement :			
Avis AEU :	Favorable <input type="checkbox"/>	Défavorable <input type="checkbox"/>	

**Carte du site au regard des établissements particuliers
dans un rayon de 100m autour des antennes**



Nom et type	Adresse	hauteur	Situé dans le lobe principal de l'antenne émettrice* (Oui / Non)	Distance / antenne la plus proche	Estimation du niveau maximum de champ reçu, en V/m
ABC PUERICULTURE	3 IMPASSE DU GUE 75018	21m	NON	29m	0,2 V/m

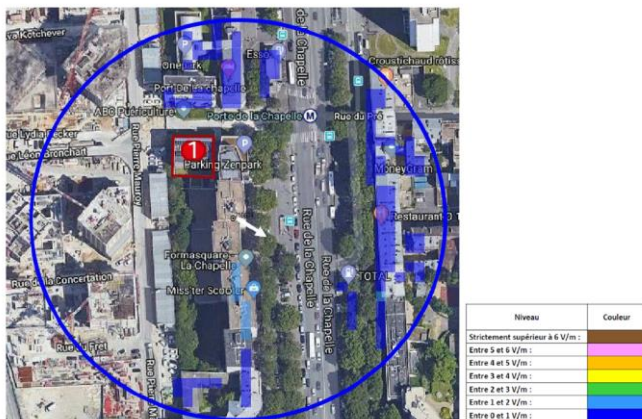
Carte du site au regard des hauteurs d'immeubles dans un rayon de 25m autour des antennes



Simulation et conformité au seuil de la Charte

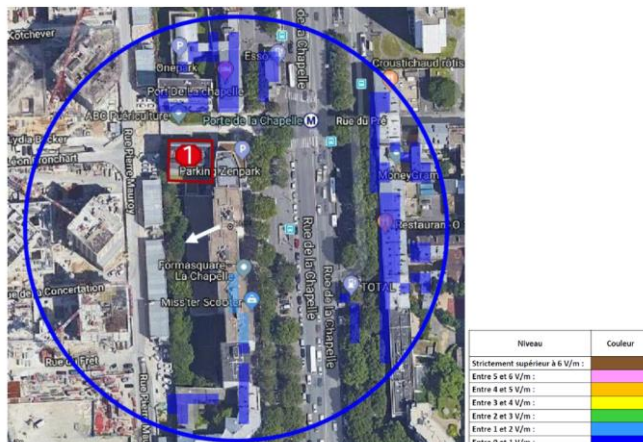
i. Azimut 120°

Pour l'antenne orientée dans l'azimut 120°, le niveau maximal calculé en intérieur est compris entre 1 et 2 V/m. La hauteur correspondante est de 30m.



ii. Azimut 240°

Pour l'antenne orientée dans l'azimut 240°, le niveau maximal calculé en intérieur est compris entre 1 et 2 V/m. La hauteur correspondante est de 30 m.



LA SIMULATION RESPECTE LE SEUIL DE LA CHARTE

c) Conclusion

Les simulations en espace libre indiquent les niveaux maximums en intérieur par antenne :

	Azimut 120°	Azimut 240°
Niveau maximal	Entre 1 V/m et 2 V/m	Entre 1 V/m et 2 V/m
Hauteur	30 m	30 m

Vue des Antennes Avant/Après

Etat projeté :



AUCUN CHANGEMENT

Vue des Azimuts

120°



240°

